

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI A DILIBARAZIONI Nu 20/098 CP DI A
CUMMISSIONI PIRMANENTI**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20/098 CP DE
LA COMMISSION PERMANENTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Mobilisée dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa et afin de promouvoir une offre d'accompagnement variée et adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi sur tout le territoire insulaire, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

La participation de la Collectivité de Corse était matérialisée, pour l'exercice 2020, par la délibération de la commission permanente n° 20/098 CP du 29 juillet 2020 approuvant les conventions annuelles de financement à conclure avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

Pour deux des entités bénéficiaires, la Mission Locale de Bastia et l'association ISATIS, un rehaussement des montants de la contribution financière qui leur a été accordée est apparu nécessaire en raison d'erreurs matérielles commises dans la rédaction des conventions de financement.

Pour la Mission Locale de Bastia, cette rectification porterait le montant de la contribution financière de 10 000 € à 20 000 €.

Pour l'association ISATIS, le montant de la contribution financière serait porté de 45 000 € à 60 000 € (répartie de la manière suivante : 30 000 € pour l'Atelier et Chantier d'Insertion Install'Toit et 30 000 € pour l'ACI Atelier des fées).

Aux fins d'accéder à cette requête, il convient de modifier les termes concernés de la délibération précitée, entendu par ailleurs que la modification opérée portera le montant des crédits mobilisés à 1 216 933 € et assurera un taux de réalisation budgétaire approprié, les crédits nécessaires étant inscrits au budget prévisionnel 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.